Histoire de la 28e demi-brigade de bataille de première formation 1794-1796 - extrait de l'historique du 28e régiment d'infanterie d'après les documents du Ministères de la guerre par Emile Simond - Rouen : Mégard et Cie 1889 - sources - droits : Public Domain, Google-digitized.

TROISIEME PARTIE

HISTOIRE DE LA 28e DEMI-BRIGADE DE BATAILLE DE PREMIERE FORMATION 1794-1796

CHAPITRE Ier

Organisation.

Formation. — La 28e demi-brigade de bataille fut formée le 29 mai 1794, au Havre, par le représentant du peuple **POMME**, aidé des citoyens **CAMUS**, chef de brigade, et **POILBLANC**, commissaire des guerres, ses adjoints, « en exécution des lois des 21 février et 12 août 1793, des lois et instructions des 13 frimaire et 19 nivôse an II, et en vertu des pouvoirs délégués par la Convention nationale. » (Procès-verbal.)
La 28e fut composée des éléments suivants :
2e bataillon du 14e régiment d'infanterie (ancien régiment de Forez),
6e bataillon de la Manche,
10e bataillon de la Manche.

Le 2e bataillon du 14e avait été embarqué à Brest, le 31 janvier 1791, pour la Martinique, où il était resté jusqu'au 15 avril ; il s'était ensuite rendu à la Guadeloupe, d'où il était reparti pour la France au mois d'octobre. Il avait été envoyé à Nantes le 8 décembre 1792, et employé à l'armée des Côtes de Brest pour combattre les insurgés de l'Ouest. Il s'était trouvé, pendant les mois de novembre et décembre 1793, aux affaires de Pontorson, de Dol, d'Antrain, d'Angers, de la Flèche et du Mans.
Le 6e bataillon de la Manche avait été formé, le 1er avril 1793, à Granville, avec des gardes nationaux volontaires dont le rassemblement s'était fait en cette ville. Il avait, au début, 8 compagnies, comprenant 32 officiers, 63 sous-officiers et 593 grenadiers, tambours et volontaires, soit 688 hommes. Ce bataillon avait défendu Granville et assisté à différentes affaires contre les insurgés de l'Ouest aux environs de Fougères et de Vitré. Au moment de l'amalgame, il se trouvait à Caen.
Le 10e bataillon de la Manche avait été formé le 20 septembre 1793, à la suite d'un arrêté des représentants du peuple près l'armée des Côtes de Cherbourg, en date du 25 mars 1793. Il avait envoyé un détachement contre les rebelles à Fougères et à Vitré.
Ces deux derniers bataillons avaient élu leurs officiers, conformément à la loi sur l'organisation des volontaires nationaux.
La 28e organisa 3 bataillons : le 1er, avec le 2e bataillon du 14e régiment ; le 2e, avec le 6e bataillon de la Manche, et le 3e, avec le 10e bataillon de la Manche. Les trois bataillons comptaient chacun 9 compagnies, dont une de grenadiers. Chaque compagnie avait 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 4 sergents, 1 caporal-fourrier, 8 caporaux et 2 tambours. L'état-major comprenait 1 chef de brigade, 3 chefs de bataillon, 1 quartier-maître trésorier, 1 adjudant-major, 1

chirurgien-major, 3 adjudants sous-officiers, 1 tambour-major, 1 caporal-tambour, 8 musiciens, dont 1 chef, 3 maîtres tailleurs, 3 maîtres cordonniers et 1 armurier[1].
D'après la loi du 21 février, il était attaché à chaque demi-brigade 6 pièces de canon du calibre de 4, avec tous les attirails nécessaires. Pour le service de ces pièces, il devait être formé une compagnie de canonniers volontaires. La 28e organisa une compagnie de canonniers qui eut 87 hommes de troupe. L'effectif de la demi-brigade, à sa formation, fut de 3,504 hommes, dont 2,919 présents. Il y avait 323 hommes à l'hôpital.

Discipline. — La discipline souffrit de la violence des passions politiques. Des dénonciations furent maintes fois envoyées aux généraux, aux représentants du peuple, au ministre de la guerre, par des militaires contre leurs chefs, qu'ils soupçonnaient de royalisme ou simplement de « modérantisme » républicain. Après la chute de Robespierre, au moment de la « réaction thermidorienne », il fut envoyé des dénonciations contraires pour signaler des officiers qu'on accusait d'avoir appartenu au parti de la Terreur. On a un exemple de ce fâcheux état d'esprit dans un incident qui se produisit à la 28e demi-brigade.
Sept militaires de l'ancien 2e bataillon du 14e régiment d'infanterie, faisant partie de la 28e, accusés d'avoir pris part à une révolte du 14e à la Guadeloupe, et d'avoir porté la cocarde blanche, avaient été traduits, à leur arrivée en France, devant le tribunal militaire de l'armée des Côtes de Cherbourg, qui les avait acquittés pour le motif suivant :
« Attendu.... que, s'il n'est pas constant qu'à la Guadeloupe, dans le courant d'octobre 1792, **P.-L. CAUSSIN**, lieutenant ; **ROSE**, caporal-fourrier ; **Jean POISSONNEAU**, **J.-F. LARUE,** sergents ; **N.-J. MORAND,** fusilier ; **P.-L. BRUGES,** fusilier, et **Ch. LAVERGNE,** sergent, tous du 14e régiment d'infanterie, ayant rétracté le serment constitutionnel qu'ils avaient contracté en France, aient prononcé celui d'être fidèles au roy et aux colonies, et de se renfermer dans l'ancien régime le plus strict, il est constant qu'ils ont arboré la cocarde blanche à la même époque et qu'ils n'ont pris la cocarde tricolore que trois semaines après ; mais ils ne l'ont pas fait librement, ni dans des intentions criminelles. »
Ces militaires furent donc mis en liberté et renvoyés à la 28e. Mais, malgré l'acquittement prononcé, leurs camarades les maltraitèrent de telle façon, qu'ils furent grièvement blessés, et qu'il fallut en transporter un à l'hôpital. Le chef de brigade **MABILLE** envoya de suite les autres dans les 2e et 3e bataillons (anciens bataillons de la Manche), et il les consigna dans un local particulier, « pour éviter les malheurs qui pourraient résulter s'ils étaient rencontrés par leurs camarades[2]. »
Le Comité de salut public, informé de ces faits par le chef de brigade, destitua, à la suite d'un rapport de **PILLE**, les sept militaires, et leur donna. l'ordre de se conformer à la loi, en se tenant à vingt lieues de Paris et des frontières[3].

1 La loi du 21 février 1793 porte 2 quartiers-maîtres trésoriers, 3 adjudants-majors, 3 chirurgiens-majors, et ne parle pas de l'armurier ; mais il y eut ensuite des modifications. Le décret du 12 août 1793, déterminant le mode d'amalgame, n'admit plus que 1 quartier-maître trésorier, 1 adjudant-major, 1 chirurgien et 2 aides.
2 Lettre du chef de brigade au Comité de salut public.
3 Rapport de Pille au Comité de salut public, du 11 ventôse an III (Bureau de la police militaire).

CHAPITRE II.

Emplacements et Opérations.

L'embrigadement de la 28e ne fut pas exécuté d'une façon très régulière, au point de vue de la comptabilité, car les bataillons amalgamés ne se trouvaient pas réunis et ne le furent que bien plus tard. Cette demi-brigade ne fut formée qu'au moment où les opérations importantes avaient pris fin, et elle eut constamment des détachements très nombreux, assez éloignés les uns des autres. Son histoire ne présente qu'un médiocre intérêt militaire.

Armée des Côtes de Cherbourg. — La 28e appartint d'abord à l'armée des Côtes de Cherbourg, qui, le 1er août 1794, n'avait que 14,441 hommes, disséminés dans les villes et bourgs de la côte et de l'intérieur, et qui n'avait pas 1,500 hommes disponibles pour organiser des colonnes mobiles.

Pendant l'année 1794, les bataillons occupèrent successivement les garnisons suivantes :

1er bataillon. — Le Havre, Caen, Carentan (avec 8 détachements dans différentes localités).
2e bataillon. — Caen, Mont-Saint-Michel (avec des détachements à Angers et à Rennes).
3e bataillon. — Le Havre, Cherbourg (avec 1 détachement à Rennes).

Armée des Côtes de Brest. — Le 10 novembre 1794, l'armée des Côtes de Brest et celle des Côtes de Cherbourg furent réunies, jusqu'au 1er mai 1795. Le général **HOCHE** remplaça le général **VIALLE** comme commandant en chef. Il fit battre la campagne par de nombreux détachements. Des patrouilles continuelles se croisèrent pour ne donner aucun répit aux bandes de chouans, et pour protéger les habitants paisibles contre les incursions et les ravages des « brigands ».
Le 2 décembre, la Convention accorda amnistie à tous les rebelles de la Vendée, ainsi qu'aux chouans qui déposeraient les armes dans le délai d'un mois.

La rigueur de l'hiver interrompit les hostilités. Les soldats des avant-postes opposés entrèrent en communication, et bientôt des négociations furent entamées entre les généraux républicains et les chefs des insurgés.
Le traité de la Jaunais, signé le 17 février 1795 par **CHARETTE** et accepté bientôt par **STOFFLET** et par les autres officiers rebelles, ne produisit pas les résultats désirés. Les bandes de chouans continuèrent à se livrer à leurs dévastations habituelles. Le général **HOCHE** ordonna la mise en mouvement de vingt colonnes mobiles, de 200 hommes chacune, ayant pour but de poursuivre sans relâche les bandes qui refuseraient de se soumettre.

Armées des Côtes de Brest et des Côtes de Cherbourg. — Après le traité de pacification, la Convention décréta que les armées des Côtes de Brest et de Cherbourg seraient divisées. En conséquence, les troupes de cette dernière passèrent sous les ordres du général **AUBERT-DUBAYET,** et le département de la Mayenne fut ajouté à ceux du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de la Sarthe et de la Seine-Inférieure, pour faire partie de son commandement. Le général **HOCHE** resta général en chef de l'armée des Côtes de Brest, qui comprit les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de Mayenne-et-Loire, ainsi que la partie du département de la Loire-Inférieure située sur la rive droite de ce fleuve.

Pendant l'année 1795, la 28e demi-brigade appartint à ces deux armées ayant ses principaux détachements dans les départements de la Manche et d'Ille-et-Vilaine. Il est difficile et sans intérêt de suivre les déplacements. continuels des fractions de cette demi-brigade. Nous allons indiquer simplement les garnisons occupées, pendant cette année, par la partie la plus importante de chaque bataillon.

1er bataillon. — Cherbourg, camp de Millières, près Périers, Carentan.
2e bataillon. — Port-Vaast et la Hougue, Cherbourg et Coutances.
3e bataillon. — Cherbourg, Granville.

Tous les bataillons avaient de nombreuses fractions détachées et fournissaient des hommes pour les colonnes mobiles. Les grenadiers des 3 bataillons, ayant avec eux un détachement de 432 hommes de la 28e, allèrent à Rennes et firent d'abord partie de la 6e division de l'armée des Côtes de Brest, puis occupèrent ensuite différentes localités de l'Ille-et-Vilaine. Ils furent employés pour toutes les opérations qui eurent lieu dans ce département.
Le 1er septembre, le général **HOCHE** prit le commandement en chef de la grande armée de l'Ouest, après avoir remis celui de l'armée des Côtes de Brest au général **REY**. Le général **BONNAUD** remplaça, en novembre, le général **AUBERT-DUBAYET** à l'armée des Côtes de Cherbourg.

Grande armée des Côtes de l'Océan. — Au mois de décembre 1795, le Directoire jugea qu'il était indispensable, pour la bonne conduite des opérations, de réunir les trois armées en une seule, dont le commandement fut confié au général **HOCHE** et à laquelle on donna le titre de grande armée des Côtes de l'Océan. A partir de ce moment, chacune des anciennes armées ne forma plus qu'une grande division ; celle des Côtes de Brest fut la division de l'Ouest, sous les ordres du général **HÉDOUVILLE** ; celle des Côtes de Cherbourg, commandée par le général **BONNAUD**, devint la division de l'Est ; enfin, l'armée de l'Ouest prit la dénomination de division du Sud, sous les ordres du général **WILLOT**[1].

La 28e demi-brigade, après avoir été dispersée si longtemps, fut alors rassemblée. Le 31 décembre, ses trois bataillons, comprenant 93 officiers et 2,773 hommes, se trouvèrent ensemble à Rennes, et firent partie de la 5e subdivision de la grande division dite de l'Ouest. Dès lors, la 28e demi-brigade resta toujours réunie, et demeura à Rennes jusqu'au mois de juillet 1796, époque à laquelle elle fut envoyée à Lyon.
En résumé, la 28e demi-brigade, pendant sa courte existence, n'eut pas l'occasion de se distinguer. Des fractions furent disséminées un peu partout, pendant la lutte contre les chouans, prenant part à une foule d'expéditions exécutées par des colonnes mobiles. Il n'y eut aucun combat important qui mérite d'être rapporté. On peut dire, à l'éloge de la 28e, que, pendant cette période troublée et déplorable de guerres civiles, où les soldats faisaient souvent preuve d'indiscipline, maraudant, pillant et désertant, elle ne donna pas lieu à des plaintes et conserva, semble-t-il, une excellente attitude. Il est présumable, d'après l'examen des situations, que les déserteurs furent peu nombreux à la 28e.
Il convient de citer un fait prouvant que, chez les soldats qui abandonnaient leurs drapeaux, sous l'influence de funestes excitations, dans un instant d'égarement, subsistaient toujours vivaces des

1 Ces généraux furent bientôt changés. Hoche nomina Hédouville chef de l'état-major général de l'armée, Bonnaire commandant de la grande division du Sud, Dumesny commandant de la grande division de l'Est, et Labarollière commandant de la grande division de l'Ouest. Chacun des 6 départements placés dans le commandement de la grande division de l'Ouest, formait une subdivision; le département d'Ille-et-Vilaine fut d'abord la 5e, puis la 4e.

sentiments de camaraderie et d'affection pour leurs anciens compagnons d'armes, avec le regret du devoir déserté.

Lorsque les chefs des chouans du département de Maine-et-Loire apprirent l'exécution de **STOFFLET**, fusillé le 25 février 1796, ils voulurent venger sa mort et user de représailles. Ils envoyèrent l'ordre au nommé **FLEUR d'EPINE,** ancien sergent du 14e régiment, ayant le même grade parmi les chouans, de conduire à Pouancé 20 militaires de la 28e demi-brigade, dont un officier, détenus dans la prison de Candé, dont il avait la garde. Ces prisonniers devaient être exécutés sans retard. Le sergent **FLEUR d'EPINE** fut ému du sort de ses anciens camarades, et résolut de les délivrer. Il fit déposer leurs armes à quatre hommes de son poste, dans lesquels il avait peu de confiance, et rendit la liberté aux 55 militaires de la 28e, qu'il arma. Il servit de guide à ce petit détachement qu'il conduisit, par une marche forcée de nuit, à Angers. Tous ces fugitifs arrivèrent au point du jour, mourants de froid et de faim. Des secours leur furent aussitôt administrés. **FLEUR d'EPINE** fut récompensé et admis à l'honneur de rentrer dans les rangs de l'armée ; il alla servir à l'armée du Nord. Les autres militaires furent renvoyés à la 28e demi-brigade.

Amalgame de la 28e . — Les 3 bataillons se rendirent à l'armée des Alpes après la pacification de l'Ouest. Ils arrivèrent à Lyon les 28, 29 et 30 juillet 1796. Ils y restèrent jusqu'au moment où ils furent amalgamés avec la 184e demi-brigade, le 2e bataillon de l'Eure, le 3e bataillon de Rouen, le dépôt du 15e régiment et un dépôt d'artillerie venant de Grenoble, pour former la 40e demi-brigade de 2e formation, qui fut organisée le 2 septembre 1796. La 40e partit pour l'Italie, où elle acquit bientôt une brillante réputation.
Le numéro 28 fut alors porté par une nouvelle demi-brigade qui eut une existence de dix-neuf années, de 1796 à 1815, sous les deux dénominations de 28e demi-brigade de ligne et 28e régiment d'infanterie de ligne.

Ancestram